

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.129

26 mai 1989

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: SUEDE
2. Organisme responsable: Office national de l'agriculture
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [x], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Semences (ex SH 12.09)
5. Intitulé: Projet de modification du règlement concernant la certification des semences
6. Teneur: L'Office national de l'agriculture a élaboré un projet de révision du règlement concernant la certification des semences (LSFS 1989:3). La raison en est que la Suède a récemment introduit une nouvelle classe de certification, dite classe E (qui a fait l'objet de la notification TBT/Notif.88.181). Le nouveau texte cherche à harmoniser les différents principes d'analyse et de certification des semences appliqués en Suède.  
  
Le projet de révision concerne la certification des semences de toutes espèces, à l'exception des pommes de terre de semence, et définit les prescriptions concernant la certification des semences et son champ d'application, les semences de base, le contrôle par type, l'inspection sur le terrain, l'agrément des semences, etc. Il contient également certaines règles concernant la certification des semences pour le commerce international qui sont basées sur les règles de l'OCDE.
7. Objectif et justification: Etablissement de prescriptions qualitatives
8. Documents pertinents: Règlement concernant la certification des semences (LSFS 1984:26). Amendements publiés dans LSFS 1989:3
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er août 1989
10. Date limite pour la présentation des observations: 25 juillet 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [x] ou adresse d'un autre organisme: